



Reconnaissance de Dettes entre partenaire de PACS

Par **pseudo3506**, le **13/08/2015** à **14:41**

Bonjour,

je suis pacsée avec mon conjoint depuis bientôt 4 ans. Nous avons fait chacun un testament pour notre résidence principale.

Il souffre d'une maladie grave et est en arrêt de travail depuis 8 mois. Il y a une forte probabilité pour que sa maladie l'emporte dans quelques mois.

Les indemnités journalières ne suffisent plus pour que nous vivions normalement.

Je lui ai déjà prêté de l'argent ces derniers mois.

Je pense que je ne reverrai jamais cet argent.

Il ne me reste que quelques maigres économies que j'aimerais lui prêter.

Si je lui prête cet argent, pouvons nous faire une reconnaissance de dette?

Je précise qu'il a 2 enfants d'une précédente union et que nous avons une fille en commun.

Sinon peut-être est-il plus simple que mes parents servent d'intermédiaires pour être les prêteurs officiels?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

Pseudo3506